

Où donner son sang en février dans le Gers ?



Où donner son sang en février dans le Gers ?

Les dons sont en baisse en ce mois de janvier !

Il est nécessaire de se mobiliser !

Ce geste généreux et solidaire permet de sauver des vies.

Voici donc les lieux de collectes mobiles dans notre département pour le mois de février

Lundi	2	NOGARO	Salle animation	12 h 00 - 18 h 00
Lundi	2	CONDOM	Salle P. de montesquiou	15 h 00 - 19 h 00
Mardi	3	CONDOM	Salle P. de montesquiou	15 h 00 - 19 h 00
Vendredi	6	AUBIET	Salle du foyer	15 h 00 - 19 h 00
Lundi	9	AUCH - GROUPAMA	Salle de réception	9 h 30 - 13 h 30
Mercredi	11	MIRANDE	La Halle du marché	14 h 30 - 19 h 00
Jeudi	12	VIC FEZENSAC	Salle S. Castex	14 h 30 - 19 h 00
Vendredi	13	VIC FEZENSAC	Salle S. Castex	14 h 30 - 19 h 00
Lundi	16	MAUVEZIN	Foyer rural	14 h 30 - 19 h 00
Mercredi	18	CAZAUBON	Château de Moutiques	12 h 30 - 17 h 30
Vendredi	20	MASSEUBE	Salle des fêtes	12 h 30 - 17 h 00
Vendredi	20	AUCH - IUT	Bibliothèque	9 h 30 - 13 h 30
Jeudi	26	L'ISLE JOURDAIN	Salle polyvalente	14 h 30 19 h 00
Vendredi	27	L'ISLE JOURDAIN	Salle polyvalente	14 h 30 19 h 00

L'Etablissement Français du Sang préconise **la prise de rendez-vous en ligne**.

Pour prendre RDV c'est simple, il suffit d'aller sur <https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/> ou d'appeler le 0 800 972 100

Des créneaux horaires sont bien sûr disponibles aux donneurs se présentant spontanément sans rendez vous.

Si vous ne pouvez pas vous rendre sur les collectes ci-dessus, vous pouvez donner **sur le site d'Auch dans l'enceinte de l'hôpital, parking n°1 Allée Marie CLARAC**

Ouvert tous les mardis de 10h à 13h30 et de 14h30 à 18h et tous les jeudis de 10h à 13h30 et de 14h30 à 19h.



VOICI QUELQUES RAPPELS SUR LES CONDITIONS POUR DONNER SON SANG

- Être âgé(e) de 18 à 70 ans
- Être muni(e) d'une pièce d'identité avec photo
- Être reconnu(e) apte au don
- Peser au moins 50 kg
- Avoir un taux d'hémoglobine suffisant (si vous êtes nouveau donneur ou si votre dernier don date de plus de 2 ans, un dosage sera effectué)



DANS CERTAINS CAS, IL FAUT RESPECTER UN DÉLAI AVANT DE DONNER SON SANG :

- Après la fin d'un traitement par antibiotiques : 7 jours
- Après des soins dentaires : 7 jours
- Après un épisode infectieux : 14 jours (après l'arrêt des symptômes)
- Après un piercing ou un tatouage : 2 mois
- Après un voyage dans un pays où sévit le Paludisme (malaria...) : 4 mois
- Après une intervention chirurgicale : 4 mois

Voici les dernières informations depuis le 1er septembre 2025

Modification des critères de sélection des donneurs depuis le 1er septembre 2025 :

Le délai pour les personnes ayant fait un tatouage ou un piercing et les personnes ayant recouru à l'acupuncture ou ayant effectué une endoscopie passe de 4 à 2 mois.

La contre-indication pour les donneurs ayant bénéficié d'un substitut osseux lors d'un implant dentaire est également supprimée.

En ce qui concerne les patients atteints d'hémochromatose, ils auront la possibilité de faire un don « saignée » dans les collectes de sang moyennant une ordonnance.

